

## Base de données ARIA - État au 10/09/2018

---

*Synthèse de l'accidentologie relative aux installations de  
mise en œuvre de produits de préservation du bois et  
matériaux dérivés (rubrique 2415)*

---

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et solidaire, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

**BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)**

Au 11 septembre 2018, la base de données ARIA recense 82 accidents survenus en France entre 1988<sup>1</sup> et avril 2018 dans des établissements comprenant une installation relevant de la rubrique 2415. Compte-tenu du libellé de la rubrique précitée, une attention spéciale est portée sur les problématiques de rejets de produits de traitement du bois sans occulter toutefois les autres typologies d'événements.

## Profils des établissements

Les sites impliqués relèvent dans pratiquement 80% des cas des codes NAF suivants :

- 16.10 - *Sciage et rabotage de bois* (56 % des événements analysés, 46 cas) ;
- 16.23 - *Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries* (22 % des événements analysés, 18 cas).

Les 20% restant se répartissent dans les activités de commerce de gros de bois ou de divers travaux de menuiserie.

Géographiquement, 3 régions (Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté) comptabilisent plus de 75 % des événements avec respectivement 19, 17 et 13 accidents recensés.

## Phénomènes dangereux observés

L'incendie est la typologie la plus fréquemment observée (64 cas), mais selon les informations disponibles, les produits de préservation du bois ne sont pas impliqués dans ces feux qui trouvent leur origine dans des stockages de bois, des dépôts annexes de liquides inflammables (ARIA n°24112) ou des machines-outils (ARIA n°24571, 32521, 33622...). Néanmoins, des incendies se propagent parfois à des stockages de produits de traitement (ARIA n°22835) ou nécessitent leur protection (ARIA n°50800).

Lorsque le lieu de départ des feux est connu, les stockages en silos de sciures ou copeaux de bois sont régulièrement cités (ARIA n°10012, 19025, 20252, 26293, 31228, 31933).

Douze des treize accidents impliquant les produits de préservation du bois (insecticides et/ou fongicides) se sont traduits par des rejets liquides de matières dangereuses ou polluantes (ARIA n°8105,16050, 22835, 23367, 32377, 32928, 34473, 44937, 36106, 39759, 46807, 50800). L'événement n'ayant pas donné lieu à un rejet résulte de l'explosion de peroxyde de benzoyle sur un site ayant cessé son activité (ARIA 32371).

Deux autres cas d'explosions sont par ailleurs recensés et sont consécutifs à :

- Une accumulation de gaz dans le foyer d'une chaudière servant à la production de thermofluide dans le cadre du séchage du bois avant son traitement en autoclave (ARIA 22980) ;
- L'inflammation d'un nuage de poussières dans le cyclofiltre d'un silo (ARIA 32895).

## L'origine des événements

Les principales perturbations ou causes premières à l'origine des accidents sont par ordre d'importance :

- *Des défaillances matérielles* (ARIA 36106 : défaillance d'électrovanne sur une cuve de produit de préservation du bois, ARIA 12509 : dysfonctionnement d'un limiteur de niveau, ARIA 16797, 50768 : court-circuit électrique sur une machine ou un transformateur électrique, ARIA 22980 :

---

<sup>1</sup> La collecte des informations est organisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, date à laquelle la base de données ARIA a été mise en place, néanmoins quelques événements antérieurs ont pu également être enregistrés en fonction des informations disponibles.

Nombre d'événements recensés :82

accumulation de gaz dans le foyer d'une chaudière, ARIA 23367&34473 : défaut de fermeture sur des portes d'autoclaves, ARIA 29879 : frottement excessif sur un disque de découpage...);

- *Des erreurs commises par des opérateurs* (ARIA 16050, 32442, 44937 : oubli de fermeture de vannes induisant des rejets de produits polluants, ARIA 15008 : travaux par points chauds) ;
- *Des actes de malveillance* (ARIA 22835, 26204, 32371...);
- *Des événements naturels* (ARIA 15689 : foudre, 18468 : tempête, 30763 : fortes pluies, 34994 : forte chaleur induisant des réactions parasites avec les produits de traitement).

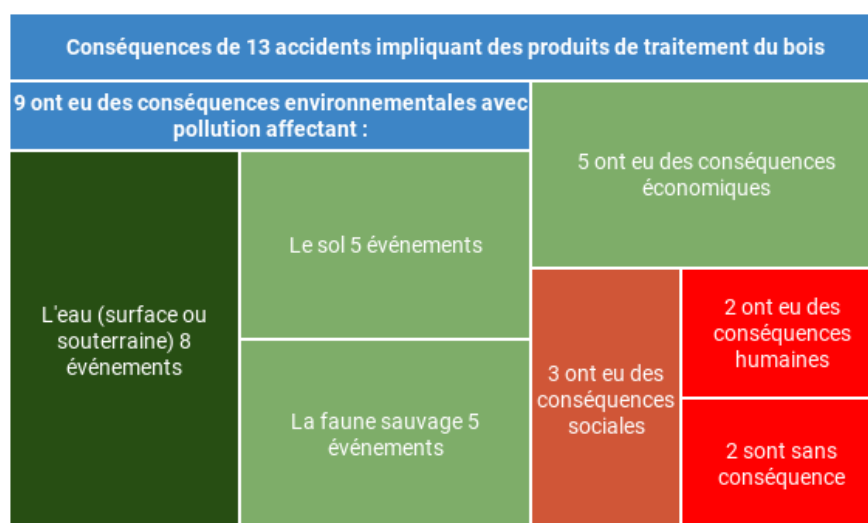
Les causes profondes concernent plus spécialement :

- *L'absence d'analyse ou la gestion défaillante des risques sur le site* (ARIA 16050 : absence de rétention sous un bac de produits de traitement, ARIA 22980 : problème de soupape sur une chaudière, ARIA 20252 : absence de détecteurs de points chauds, ARIA 31976 : absence de trappes de désenfumage, ARIA 15689 : absence d'études foudre) ;
- *La formation des opérateurs* (ARIA 34473, 39759) ainsi que leur condition de travail (ARIA 39759 : surcharge de travail et absence de consignes précises encadrant le remplissage des bacs de traitement) ;
- *Le suivi des sites en cessation d'activité* (ARIA 32371) ;
- *Le contrôle des équipements servant à limiter les effets des phénomènes dangereux* (ARIA 23367 : un obturateur gonflable installé sur le réseau des eaux pluviales est fuyard, ARIA 32895 : le sprinklage ne se déclenche pas, ARIA 39759 : vérification des alarmes asservies au sonde de niveau des bacs de traitement)

## Les conséquences

Sur l'ensemble des 82 accidents analysés, 11 événements sont à l'origine de conséquences humaines (blessés) dont 6 cas font état de pompiers blessés en intervention (ARIA 26293, 26931, 32824, 33584, 44981, 45656) et 5 cas d'employés (ARIA 29160, 31852, 32377, 33584, 45656). Deux personnes externes à l'entreprise sont également gravement blessées à la suite de leur intrusion sur un site et de l'explosion de poudre de peroxyde de benzoyle (ARIA 32371).

Hors cas des incendies affectant plus globalement l'établissement avec généralement des conséquences sociales ou économiques significatives, les conséquences des accidents impliquant des produits de traitement du bois sont essentiellement environnementales avec notamment des pollutions des eaux superficielles (ARIA n°16050, 23367, 32928...) comme le montre le graphique suivant :



Les cas suivants illustrent en particulier les conséquences environnementales les plus notables en cas de rejet de produits de traitement du bois avec :

- Des mortalités piscicoles importantes (ARIA n°8105, 46807, 50800) parfois sur de vastes étendues de cours d'eau (ARIA 44937) ;
- Des pollutions des sols avec contamination des eaux souterraines (ARIA n°22835).

Pour les pollutions les plus importantes, les autorités sont conduites à prendre des actes administratifs (arrêté préfectoral ou/et municipal) interdisant la baignade, la pêche et tout prélèvement dans les cours d'eau (ARIA 22835, 50800). Cependant, les produits de traitement du bois sont parfois totalement miscibles dans l'eau ce qui limite leur détection et par voie de conséquence l'action des secours (ARIA 46807). Une attention spéciale est portée aux hydrocarbures polycycliques en cas d'analyse des eaux (ARIA 51396).

## Enseignements tirés

Plusieurs éléments permettent de gérer au mieux les sinistres notamment pour limiter les déversements de produits de traitement du bois dans l'environnement :

- Le recours à des moyens de pompage en nombre suffisant afin de limiter après déversement la diffusion des polluants dans le milieu naturel (ARIA 32928) ;
- L'installation de vannes de sectionnement ou de dispositifs analogues au niveau des sorties des réseaux d'eaux pluviales (ARIA 34473) ;
- La mise sous rétention des autoclaves de traitement et des capacités de stockage (ARIA 34994) ;
- L'utilisation d'un minimum d'eau d'extinction en cas d'incendie dans le voisinage des bacs de traitement afin d'éviter leur débordement (ARIA 22835, 36471).

## Accidents français

### Incendie dans une scierie


#### ARIA 233 - 18-02-1988 - 45 - VITRY-AUX-LOGES


Naf 16.10 : *Sciage et rabotage du bois*

Un incendie se déclare dans une scierie et détruit 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiment. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions de Francs.

### Incendie dans une scierie.

#### □ □ □ □ □ □ ARIA 2210 - 26-09-1990 - 68 - MUNSTER

 □ □ □ □ □ □ Naf 16.10 : *Sciage et rabotage du bois*

 □ □ □ □ □ □

€ ■ □ □ □ □ □ Un incendie se déclare dans l'unité de tronçonnage des grumes d'une scierie. Les dégâts sont évalués à 2 000 000 F.

### Feu de sciure

#### ARIA 4367 - 11-03-1993 - 47 - TONNEINS

Naf 16.10 : *Sciage et rabotage du bois*

Un incendie se déclare dans un bâtiment servant à stocker de la sciure. La toiture et une grande partie du bâtiment sont détruites.

### Incendie dans une menuiserie.

#### ARIA 7006 - 21-05-1995 - 67 - WALDHAMBACH

Naf 43.32 : *Travaux de menuiserie*

Un incendie se déclare dans une menuiserie de matières plastiques.

### Incendie dans une scierie.


#### ARIA 7058 - 11-06-1995 - 07 - VOCANCE


Naf 16.10 : *Sciage et rabotage du bois*

Un incendie se déclare dans une scierie. Un dépôt de sciure et plusieurs machines sont détruits. Dix ouvriers sont mis en chômage technique pour une durée indéterminée.

### Pollution des eaux

#### □ □ □ □ □ □ ARIA 8105 - 12-10-1995 - 71 - CHAROLLES

 □ □ □ □ □ □ Naf 16.29 : *Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège,*

 ■ ■ ■ ■ □ □ □ □ *vannerie et sparterie*

€ □ □ □ □ □ □

Une entreprise spécialisée dans le travail du bois rejette dans la SEMENCE de la permethrine à forte concentration. Ce produit utilisé contre les larves d'insectes parasites du bois est particulièrement toxique pour les poissons. L'impact écologique est considérable, plus de 2,5 tonnes de poissons morts sont repêchés par les pompiers.

## Incendie d'une menuiserie

**ARIA 10925 - 16-04-1997 - 74 - MAGLAND**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Un incendie détruit la toiture d'une menuiserie.

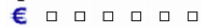
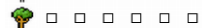
## Incendie dans une scierie.

**ARIA 11216 - 04-06-1997 - 40 - ARUE**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu qui se déclare dans une scierie de pin maritime, est découvert par un gardien. L'interruption des liaisons électriques dès le début du sinistre empêche une alarme rapide. A l'arrivée des pompiers 75 mn plus tard, l'incendie est généralisé. L'intervention dure 8h00. La scierie (3 000 m<sup>2</sup>), ses équipements (cyclones extérieurs de dépoussiérage compris) et un stock de bois attenant sont détruits. Le transformateur au PCB et le bac de trempage du site, ainsi qu'un conteneur de produit de traitement du bois n'ont pas été atteints. Les 34 employés de l'entreprise sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête. Aucune conséquence n'est notée sur l'environnement.

## Fuite de FOD



**ARIA 12509 - 15-12-1997 - 45 - SULLY-SUR-LOIRE**

*Naf 16.21 : Fabrication de placage et de panneaux de bois*

Dans une menuiserie industrielle, une cuve de 3 000 l de FOD déborde lors de son remplissage à la suite du dysfonctionnement de son limiteur de niveau ; 10 000 l d'hydrocarbures se déversent sur le sol puis dans le réseau d'eaux pluviales, 200 m<sup>3</sup> de terres polluées sont excavées et envoyées dans un centre de traitement.

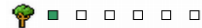
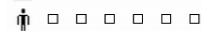
## Incendie d'un silo.

**ARIA 10012 - 16-02-1998 - 44 - CLISSON**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une menuiserie industrielle, un incendie survient dans un silo de 250 m<sup>3</sup> contenant de la sciure de bois, lors de la remise en route du dispositif pneumatique de transport du produit stocké. Les pompiers très entraînés à intervenir sur ce type d'installation maîtrisent le sinistre très rapidement. Un feu couvant initié par un choc d'une particule métallique provenant de l'outillage serait à l'origine du sinistre. Le feu aurait été ravivé par un courant d'air. Les dommages sont limités. La production n'a pas été affectée.

## Pollution des eaux.



**ARIA 16050 - 30-07-1998 - 68 - TRAUBACH-LE-BAS**

*Naf 41.20 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels*

Du xylophène provenant d'une entreprise de BTP pollue le sol par le réseau d'eaux pluviales et un ruisseau à la suite de l'absence de rétention sous la cuve et de la vidange gravitaire du robinet de pied de la cuve non ou mal fermé. Aucune mortalité de poisson n'est observée. L'administration constate les faits. Des arrêtés d'urgence et de mise en demeure pour régulariser la situation administrative de l'établissement sont pris.

## Incendie dans une scierie

**ARIA 13374 - 12-08-1998 - 24 - MILHAC-DE-NONTRON**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie fermée pour congés annuels, un feu se déclare à proximité d'un incinérateur de déchets (débris de palettes et sciures). L'incendie détruit 3 000 m<sup>3</sup> de bois et endommage un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> (bardage et toiture). Une ligne haute tension de 63 KV surplombant le site s'effondre et sectionne dans sa chute une ligne de 20 KV. L'électricité est coupée durant 2 h. Les secours interviendront durant 18 h avant de circonscrire l'incendie.

### **Incendie dans une scierie.**

#### **ARIA 15008 - 23-02-1999 - 45 - VITRY-AUX-LOGES**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie détruit dans la nuit une scierie abritant une chaîne de production de lattes. Selon la gendarmerie, le feu a débuté à l'endroit même où des ouvriers avaient découpé au chalumeau des poutrelles métalliques en vue de l'extension de l'atelier. Des étincelles auraient atteint des copeaux de bois entreposés à proximité.

### **Incendie d'une menuiserie.**

#### **ARIA 15611 - 11-06-1999 - 68 - OSTHEIM**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Un incendie détruit une menuiserie de 800 m<sup>2</sup>. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 2 h et maintiennent une surveillance pendant plusieurs heures. Les dommages sont estimés à plusieurs millions de francs.

### **Incendie dans une scierie.**

#### **ARIA 15689 - 25-06-1999 - 17 - LA ROCHELLE**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie, un feu, initié par la foudre, se déclare dans un silo à sciures et se propage au bâtiment de sciage / rabotage par les conduits d'évacuation de sciure. Le bâtiment à structure métallique, avec lamellé-collé et bardage en bois, est détruit. Le reste de l'établissement et notamment l'installation de traitement du bois n'est pas atteint. Six employés sont en chômage technique. L'établissement ne disposait d'aucune protection contre la foudre contrairement aux dispositions prévues dans son arrêté d'autorisation.

### **Incendie dans une scierie.**

#### **ARIA 16797 - 19-11-1999 - 67 - WISCHES**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie détruit une scierie de 150 m<sup>2</sup> ainsi que les machines s'y trouvant. Cet accident provoque la mise en chômage technique de 13 employés. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Les pompiers maîtrisent rapidement l'incendie.


### **Incendie dans une menuiserie.**


#### **ARIA 17530 - 06-04-2000 - 67 - MUTTERSHOLTZ**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une menuiserie fabriquant des charpentes en bois lamellé-collé, un incendie détruit un atelier servant de dépôt de bois (dont du bois précieux) et de produits finis de 2 000 m<sup>2</sup>. L'intervention de plus de 60 pompiers dont 3 seront légèrement blessés, permet au personnel du service commercial situé au 1er étage d'évacuer les ordinateurs et les dossiers. Le feu est maîtrisé en 1 h 30. L'important dégagement de fumées nécessite l'emploi d'appareils respiratoires. Des étincelles provenant d'une scie circulaire ont initié le feu qui s'est propagé au silo de sciures par les gaines de ventilation.

## Pollution du ruisseau de LACHAR et de CHAMFROID.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 18468 - 05-06-2000 - 74 - LES CLEFS**


 □ □ □ □ □ □ *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*


 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Suite au dégagement des chablis causé par la tempête de décembre 1999, une piste forestière est construite. Le débardage des bois provoque une coulée de boues qui engendre une pollution de 2 ruisseaux, le LACHAT et le CHAMPFROID.

## Pollution des eaux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 30763 - 25-07-2000 - 23 - BOURGANEUF**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Dans une usine de fabrication de charpentes et de menuiseries, une citerne enterrée remonte sous l'effet des fortes pluies entraînant une fuite de 1 000 l de fioul dans le THAURION.

## Incendie dans un silo de menuiserie.


**ARIA 19025 - 26-10-2000 - 74 - ALEX**


*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une menuiserie, un incendie survenu dans un silo détruit 300 m<sup>2</sup> de locaux ; 40 personnes sont en chômage technique.

## Incendie d'un dépôt de bois

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 22835 - 16-02-2001 - 974 - LE PORT**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ ■ □ □ □ □ Un acte de malveillance serait à l'origine d'un incendie qui se déclare vers 3 h 30 dans le stockage de bois d'une entreprise de découpe et traitement du bois. Le gardien alerté par des aboiements de chiens constate le début d'incendie et tente de l'éteindre avec les R.I.A. situés à proximité. Une alimentation en eau insuffisante n'aurait pas permis d'empêcher la propagation du feu qui s'alimente de palettes et de planches en paquets entretoisés en attente de traitement. Malgré l'intervention d'une quarantaine de pompiers, un léger vent permet aux flammes de sauter les allées aménagées entre les zones de stockage et d'atteindre le bâtiment de découpe et de traitement. L'incendie à l'intérieur des ateliers conduit à l'effondrement des structures et bardages. Un câble de la ligne HT surplombant le site se rompt sous l'effet de la chaleur. Le sinistre détruit 5 000 des 20 000 m<sup>2</sup> du site. Un stockage, en cubitainers plastiques, de 5 m<sup>3</sup> de produit de traitement à base d'arsenic, de cuivre et de chrome (concentration à 30 %) se déverse dans la rétention, et la présence de la cuve de traitement de 28 m<sup>3</sup> de produit dilué à 3,4 %, placés dans une rétention de 82 m<sup>3</sup>, font craindre un risque de pollution important en cas de débordement par les eaux d'extinction et les eaux de pluie ou de non étanchéité. Un pompage d'eau industrielle situé à 125 m en aval du site et un d'eau potable situé à 300 m sont arrêtés et des analyses sont effectuées. Un arrêté préfectoral proposé par l'Inspection des Installations Classées impose à l'exploitant de réaliser un diagnostic de la pollution potentielle des eaux et du sol, de fournir un bilan matière sur les produits de traitement du bois et de mettre en sécurité les déchets en attente de leur élimination (conditionnement en fûts pour envoi en métropole). La localisation de 2 zones polluées par l'arsenic, une zone non-étanche où était stocké du bois traité et une zone d'infiltration des eaux d'extinction et des eaux pluviales au droit d'un pylône supportant la ligne HT, conduit à imposer la mise en place d'un piézomètre de surveillance de la nappe phréatique, le décapage superficielle des zones non imperméabilisées et l'aménagement d'une récupération des eaux pluviales sur les zones imperméabilisées.

## Feu de silo à bois.



### **ARIA 20252 - 16-04-2001 - 16 - SAINT-CLAUD**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une entreprise de fabrication de charpente en bois lamellé collé, un incendie se déclare dans un silo contenant 400 m<sup>3</sup> de copeaux de bois servant à alimenter une chaudière située dans un bâtiment mitoyen. Les pompiers maîtrisent le feu en 2 h mais restent plusieurs heures pour vider le silo dans lequel une caméra thermique montre l'existence de points chauds sur toute la hauteur. Une braise provenant de la chaudière pourrait être la cause de l'incendie qui aurait pu couver pendant plusieurs heures ou plusieurs jours.

### **Feu dans un local de fabrication de parquet.**

#### **ARIA 20776 - 14-07-2001 - 71 - SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu se déclare dans une usine de fabrication de parquet de 800 m<sup>2</sup>. 300 m<sup>2</sup> de locaux et de toiture sont détruits. 9 personnes sont au chômage technique.

### **Un incendie dans une scierie.**

#### **ARIA 21250 - 14-10-2001 - 73 - ROGNAIX**


*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie détruit un atelier dans une scierie. Aucune victime n'est à déplorer. 25 employés sont en chômage technique partiel.

### **Incendie dans un bâtiment de stockage.**

#### □ □ □ □ □ □ **ARIA 21352 - 28-10-2001 - 70 - SCYE**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 16.24 : Fabrication d'emballages en bois*

 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ □ □ □ □ La nuit d'une fin de week-end, des personnes passant sur la route en contrebas d'une fabrique d'emballage en bois, alertent les pompiers pour un incendie qui s'est déclaré dans un atelier d'usinage de bois de 900 m<sup>2</sup>. Les pompiers maîtrisent le feu en 1 h et utilisent une caméra thermique pour déceler les points chauds restant à éteindre. Le bâtiment endommagé, abritant des machines, 2 véhicules de livraisons vides, 3 chariots élévateurs et un stockage de bois brut de 30 m<sup>3</sup>, ne s'est pas effondré. L'enquête judiciaire confirme un acte criminel. L'inspection des installations classées demande la réalisation d'une étude de danger. Les dommages sont estimés à 1 million d'Euros.

### **Incendie dans une menuiserie.**

#### **ARIA 22118 - 29-03-2002 - 12 - BOZOULS**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Un incendie se déclare dans un bâtiment d'une menuiserie industrielle.

### **Incendie dans une scierie.**

#### **ARIA 22645 - 20-06-2002 - 67 - CHATENOIS**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie se déclare dans une scierie de 500 m<sup>2</sup>. Par précaution, un troupeau de bétail est évacué d'un champ voisin.

### **Feu dans une usine de bois.**

**ARIA 23740 - 06-07-2002 - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND**

*Naf 16.24 : Fabrication d'emballages en bois*

Un incendie se déclare sur un tas de sciure de 100 m<sup>3</sup> et se propage à l'intérieur de la fabrique d'emballage en bois par le tapis d'évacuation. Une armoire électrique de commande est en partie brûlée. 7 employés sont en chômage technique pendant plusieurs jours.

**Feu de chaudière dans une scierie.**

**ARIA 22980 - 26-07-2002 - 43 - JULLIANGES**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Une chaudière de chauffage central à bois explose dans une scierie après le départ de ses 6 employés pour la pause méridienne. Après l'accident, des enfants jouant dans les alentours donnent l'alerte. Les pierres constituant la cheminée de la chaufferie sont projetées à proximité, des débris sont retrouvés jusqu'à 150 m selon la presse. Des véhicules garés à proximité sont endommagés. Une ligne électrique est endommagée et les services techniques de l'électricité doivent intervenir pour rétablir le courant dans le quartier. La scierie utilisait une chaudière de type chauffage central produisant de l'eau chaude (pas de vapeur) entre 80 et 90° afin de chauffer le bâtiment de séchage du bois. Une température élevée (40 à 50°) est nécessaire pour préparer le bois avant son passage en autoclave. La scierie recyclait les copeaux et sciures de bois qu'elle utilisait comme combustible pour la chaudière. Après l'explosion, l'ampleur des dommages empêche la reprise de l'activité sur le site. Selon l'exploitant, l'explosion serait due à une accumulation de gaz dans le foyer dû à un mauvais tirage. Le fabricant modifie l'alimentation de la chaudière de manière à la stopper en cas d'anomalie. Un problème de soupape sur la chaudière étant également suspecté (fuite et vaporisation rapide d'eau dans le foyer), une vérification des soupapes est également ajoutée aux opérations d'entretien périodiques. Les travaux de reconstruction du site devraient durer entre 6 et 8 mois.

**Rupture d'une autoclave.**



**ARIA 23367 - 25-10-2002 - 70 - ARC-LES-GRAY**



*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*



Un défaut de fermeture d'un autoclave de traitement de bois est à l'origine d'un épandage massif de solution contenant 3 % de sels de métaux (As, Cu, Cr). Une partie du liquide franchit la bordure de l'aire d'égouttage et se déverse dans le réseau des eaux pluviales. 38 000 l de produit sont récupérés dans les rétentions mais 500 l se répandent à l'extérieur puis dans la Saône. La pollution de celle-ci présente un aspect opaque et stagnant sur une surface d'une dizaine de m<sup>2</sup>. Un obturateur gonflable installé sur le réseau des eaux pluviales s'est avéré fuyard.

**Incendie dans un entrepôt de stockage de produits finis d'une scierie.**

**ARIA 23855 - 13-01-2003 - 01 - OUTRIAZ**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie-menuiserie, un incendie détruit 3 400 m<sup>2</sup> du bâtiment abritant les produits finis stockés sur une dizaine de mètres de hauteur. Une patrouille de gendarmerie donne l'alerte. L'intervention mobilise une soixantaine de pompiers et un important dispositif hydraulique (11 lances) durant 4 h. L'intervention a nécessité la protection d'une cuve de 30 m<sup>3</sup> de propane très proche du bâtiment sinistré et a permis de sauver les ateliers de production. Un pompier a été légèrement blessé lors de l'intervention. Les dommages seraient évalués à plus de 6 M.euros.

**Feu sur 4 000 l d'hydrocarbures en fûts de 200 l.**

**ARIA 24112 - 01-03-2003 - 25 - COURVIERES**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans le bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> d'une scierie, un incendie se déclare sur un stockage de 4 000 l d'hydrocarbures et d'huile en fûts de 200 l dans un local de 100 m<sup>2</sup>. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Un bac de rétention permet de recueillir les écoulements et évite une pollution. Treize personnes sont partiellement en chômage technique. L'installation de traitement de bois n'est pas endommagée.

### **Incendie dans une scierie.**


**ARIA 24571 - 15-05-2003 - 70 - MIELLIN**


*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu sur une délignieuse dans une scierie, se propage à un stockage et à un tapis de transport de copeaux ; 16 pompiers interviennent avec 3 lances alimentées en partie par un cours d'eau. A la suite du sinistre, 10 ouvriers sont en chômage technique 10 jours.

### **Feu dans une scierie.**

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 24834 - 16-06-2003 - 67 - URMATT**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Dans une scierie, un feu se déclare à 19 h dans un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup>. Les employés encore présents tentent d'éteindre le départ d'incendie qui s'est produit sur l'une des machines de la ligne de sciage. Devant l'important risque de propagation de ce dernier aux autres bâtiments, dont les silos à sciure, une installation de traitement du bois et les locaux administratifs (en bois), plus de 150 pompiers interviennent avec de gros moyens hydrauliques (2 lances-canon, 5 grosses lances et 18 petites). Un seul bâtiment proche a subi un début d'incendie qui a été éteint. L'acétylène contenu dans 2 bouteilles stockées au sous-sol s'est enflammé et, sans robinet (?) pour les fermer, les pompiers les refroidissent jusqu'à épuisement du gaz. L'extension du feu est contenue en 2 h 30, sa maîtrise nécessite 6 h supplémentaires et son extinction totale est réalisée en fin de matinée. Le bâtiment est détruit, la moitié de la centaine d'employés de l'entreprise a perdu son outil de travail.

### **Feu sur un lot de poteaux de bois.**

**ARIA 26730 - 25-08-2003 - 19 - MEYMAC**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu se déclare vers 22 h sur un lot de poteaux de bois récupérés prêts à être expédiés en Allemagne pour destruction ; 100 stères de bois sont calcinées et 200 stères sont atteintes par les flammes. L'exploitant prend plusieurs mesures : mise sous bâche des bois calcinés pour éviter leur lessivage, analyse des eaux autour du lieu du sinistre, stockage en conteneurs, analyse et élimination adaptée des cendres et terres situées en-dessous des zones incendiées. L'incendie serait d'origine criminelle.

### **Incendie dans un atelier de scierie.**

**ARIA 25466 - 30-08-2003 - 68 - MUNSTER**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie détruit 700 m<sup>2</sup> d'atelier dans une scierie de 2 000 m<sup>2</sup> ; une quarantaine de pompiers et 8 lances sont mobilisés.

### **Incendie dans une scierie.**

**ARIA 25628 - 25-09-2003 - 73 - ROGNAIX**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie de 1 000 m<sup>2</sup>, un feu se déclare sur une scie industrielle et s'étend sur 250 m<sup>2</sup>. Les pompiers évitent la propagation à un stock de bois et à un réservoir de 300 l d'huile.

### Incendie d'un entrepôt de menuiserie.

**ARIA 26204 - 12-01-2004 - 68 - MULHOUSE**

*Naf 43.91 : Travaux de couverture*

Vers 21h30, 2 jeunes hommes pénètrent par effraction dans la cour d'une PME de menuiserie, déplacent une camionnette contre une façade du bâtiment et incendient le véhicule. Les flammes se propagent rapidement aux locaux. Les pompiers, gênés par un vent violent, luttent 3 h avant de maîtriser le sinistre. Les dommages sont estimés à 2 millions d'euros, 1 500 des 4 500 m<sup>2</sup> de la menuiserie sont détruits, ainsi que des machines-outils, des charpentes en attente de livraison, un stock de bois exotique et des panneaux de particule. Aucun des 40 employés ne sera en chômage technique. Les auteurs de l'incendie sont mis en examen.

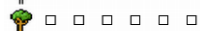
### Incendie dans un silo de copeaux.



**ARIA 26293 - 23-01-2004 - 51 - DORMANS**

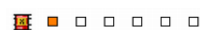


*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

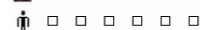


€ Dans une menuiserie industrielle, un feu se déclare dans la partie basse d'un silo de copeaux de 220 m<sup>3</sup> partiellement rempli (8 t). Devant le risque d'explosion, 15 personnes sont évacuées. Les pompiers percent la base du silo puis, sous couvert de 2 lances, sortent manuellement la sciure consumée ou noircie et la véhiculent hors de la menuiserie. Un sapeur-pompier est légèrement blessé (malaise) lors de l'intervention. La rupture de la vis d'extraction au bas du silo a entraîné un échauffement au droit de la rupture et une combustion lente des copeaux stockés. L'exploitant met en place une vis d'extraction neuve avec une denture plus agressive pour mieux reprendre les copeaux et une vidange périodique complète des 2 silos pour nettoyer les débris divers et éviter le tassement des copeaux.

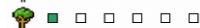
### Fuite de fuel domestique.



**ARIA 26729 - 15-03-2004 - 88 - LA PETITE-RAON**



*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*



€ Le canal de la ROCHERE est pollué par 6 000 l de fioul domestique provenant de la canalisation d'une citerne de 20 000 l appartenant à une menuiserie et remplie 3 jours auparavant. Les pompiers installent un barrage et épandent des produits absorbants. Aucune mortalité piscicole n'est constatée.

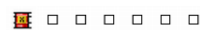
### Incendie dans un silo.

**ARIA 26955 - 13-04-2004 - 82 - MONTAIGU-DE-QUERCY**

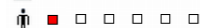
*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

A la suite d'un feu dans le silo de copeaux d'une usine de volets et portes en bois, 130 personnes sont en chômage technique 1 journée.

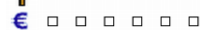
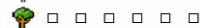
### Feu de copeaux de résineux



**ARIA 26931 - 15-04-2004 - 89 - SAINT-FLORENTIN**



*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*



€ Lors d'un chargement de copeaux dans une semi-remorque, un feu se déclare à 15h25 sur un tas en plein air de 150 m<sup>3</sup> de déchets de bois non traités issus de l'atelier de planage. Le

chauffeur stoppe son camion et alerte les ouvriers de l'atelier qui interviennent en vain avec des pelles. Le feu interdisant l'accès le plus proche au canal de BOURGOGNE, les secours internes ne peuvent pas mettre en oeuvre le groupe moto-pompe. Le vent qui attise les flammes et pousse les fumées vers la RD905, incite le contremaître à prévenir les secours publics à 15h35. Arrivés sur place 15 min plus tard, les pompiers circonscrivent l'incendie à 17 h mais l'extinction des copeaux se poursuit au fur et à mesure du déblaiement. Un sapeur-pompier se blesse légèrement à une main lors de l'intervention. Le sinistre réduit en cendres 90 m<sup>3</sup> de copeaux de bois et atteint légèrement des clôtures, une façade de bois de l'atelier de planage et un stock de 100 m<sup>3</sup> de rondins de résineux. Selon l'exploitant, avant le départ de feu, le chauffeur avait voulu faciliter le chargement de la semi-remorque en la reculant jusqu'à toucher la base du tas de copeaux. Avertie le lendemain vers 10 h par l'exploitant, l'inspection des installations classées lui demande un rapport précis sur l'accident, une actualisation de l'étude de dangers, du POI et du PPI. Le procureur de la république demande l'intervention d'un expert pour déterminer l'origine et les circonstances exactes du sinistre. L'exploitant prend plusieurs mesures : nettoyage systématique de la zone de chargement des camions après chaque opération, ajout de réserves d'eau et de seaux à proximité de tous les ateliers en sus des extincteurs, amélioration des points d'accès au canal de BOURGOGNE.

### **Incendie dans une menuiserie.**

#### **ARIA 27340 - 15-06-2004 - 24 - MILHAC-DE-NONTRON**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Un incendie embrase une menuiserie de 1 200 m<sup>2</sup> et détruit 500 m<sup>3</sup> de bois scié et de sciure, ainsi qu'une chaîne de sciage. Devant les risques de propagation à la forêt, plus de 90 pompiers interviennent. Les 14 employés de l'établissement sont en chômage technique.

### **Feu de scierie**

#### **ARIA 28758 - 14-12-2004 - 25 - LES GRAS**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

En se propageant sur 800 m<sup>2</sup>, un incendie détruit dans la nuit 3 bâtiments d'une scierie.

### **Feu de scierie**

#### **ARIA 28952 - 12-01-2005 - 43 - ALLEGRE**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie, un feu se déclare sur 40 m<sup>3</sup> de bois stockés dans un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> en cours de démolition. Les 20 pompiers mobilisés évitent la propagation des flammes aux bâtiments voisins.

### **Feu de scierie.**



#### **ARIA 29160 - 11-02-2005 - 68 - RUMERSHEIM-LE-HAUT**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie, un incendie embrase durant la nuit un bâtiment avant de se propager à un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> abritant des stocks de bois. Les pompiers circonscrivent le sinistre au moyen de 6 lances (dont 1 sur échelle pivotante) évitant la propagation des flammes à un bâtiment de production. L'exploitant est pris en charge par les secours.

### **Feu dans une scierie.**

#### **ARIA 29762 - 04-05-2005 - 33 - LAVAZAN**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu se déclare au niveau de la charpente d'une scierie peu avant 4 h. L'incendie se propage à 400 m<sup>2</sup> de toiture et aux machines, occasionnant des dégâts électriques importants. L'établissement est fermé pendant une semaine mais aucun chômage technique n'est prévu pour les 40 employés.

### Feu dans un circuit d'aspiration de copeaux.

#### **ARIA 29879 - 24-05-2005 - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une usine de fabrication de fenêtres et volets en bois soumise à autorisation, un départ de feu se produit dans le circuit d'aspiration des chutes d'usinage. Dans le procédé, les copeaux sont ensuite centralisés, triés par un cyclofiltre et stockés dans des silos avant d'alimenter une chaudière. Le jour de l'accident à 11h30, des ouvriers constatent une odeur de brûlé dans un atelier, arrêtent et inspectent les machines mais ne décelant aucune anomalie, continuent leur travail. Le chef d'atelier, absent pour la matinée, détecte la même odeur à son retour à 11h40 et coupe le système d'aspiration. Selon l'exploitant, la manoeuvre provoque l'ouverture de l'une des trappes de visite de la conduite d'où vont tomber quelques braises. L'alarme est alors déclenchée et les pompiers alertés. Deux employés arrosent à l'aide d'un RIA l'intérieur du conduit d'aspiration à partir de la trappe de visite, actionnent la rampe d'arrosage du cyclofiltre et maîtrisent le feu. A leur arrivée, les secours font couper l'alimentation électrique, mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m, évacuent 115 employés et effectuent des reconnaissances à l'aide d'une caméra thermique. Ils détectent des points chauds dans une partie basse du cyclofiltre non couverte par la rampe d'arrosage ; les foyers résiduels sont éteints à l'aide d'une lance introduite par une trappe de visite. L'usine reprend son activité le lendemain. Selon l'inspection des installations classées, l'utilisation d'un bois trop épais aurait été à l'origine de frottements excessifs sur un disque de découpage, ce qui aurait généré des points chauds sur les chutes d'usinage. L'exploitant met en place un programme de révision de la formation incendie des employés et étudie la mise en place de capteurs d'étincelles sur le circuit d'aspiration.

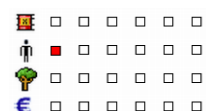
### Feu de silo

#### **ARIA 31228 - 13-12-2005 - 16 - SAINT-CLAUD**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une usine de fabrication de charpentes en lamellé-collé, d'abris de piscines en bois et de structures à ossatures bois, un feu se déclare vers 4 h dans un silo de 250 m<sup>3</sup> et 16 m de haut stockant les copeaux issus des ateliers. Alertés par un voisin, les pompiers mettent en oeuvre 5 lances, dont 1 montée sur échelle pivotante, et circonscrivent le sinistre en 2h30, évitant la propagation de l'incendie à un séchoir adossé et à un stockage de bois distant de 10 m. Les secours effectuent une découpe dans une partie haute du silo pour éteindre le feu. Une société spécialisée vidange le silo. Un retour d'éléments incandescents de la chaudière serait à l'origine de l'accident.

### Incendie dans une scierie.



#### **ARIA 31852 - 09-06-2006 - 24 - VITRAC**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un incendie détruit un stock extérieur de 20 m<sup>3</sup> de planches de bois dans une scierie. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Durant l'évacuation du stock de bois, un opérateur se blesse légèrement à un bras lors du renversement du chariot élévateur.

### Incendie dans un silo et une benne de sciure.

#### **ARIA 31933 - 05-07-2006 - 42 - ROANNE**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

A l'extérieur d'une usine de 10 000 m<sup>2</sup> fabriquant des portes en bois, un feu se déclare dans un silo de sciure et dans une benne de 10 m<sup>3</sup> du même contenu. Les pompiers maîtrisent le sinistre au moyen



de 3 lances et effectuent des reconnaissances avec une caméra thermique. A la suite de l'accident, 50 employés sont en chômage technique.

## Incendie dans une usine de fabrication d'éléments en bois.


### ARIA 31976 - 12-07-2006 - 87 - AIXE-SUR-VIENNE


*Naf 41.20 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels*

Un incendie embrase vers 1 h un atelier de fabrication de portes en bois de 2 000 m<sup>2</sup>. Sans aucun système de désenfumage, l'atelier est situé dans un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> caractérisé par des ouvertures en bois, une ossature métallique, des murs en parpaings et tôles polycarbonate avec une toiture en tôle ondulée isolée par de la laine de verre recouverte d'un film aluminium. L'exploitant alerte les secours qui arriveront sur place 20 min plus tard. Les services de l'électricité coupent l'alimentation du site. Les pompiers mettent en oeuvre 1 lance canon 2 000 l/min et 4 lances à débit variable, dont 1 montée sur échelle. Ils doivent en partie s'alimenter à partir d'un poteau incendie distant de 600 m et craignent l'effondrement du bâtiment et l'explosion de bouteilles de gaz. Les secours circonscrivent le feu vers 2h40, évitant la propagation des flammes à un silo de sciure et à 2 bâtiments de 300 m<sup>2</sup> contigus.


L'incendie détruit des machines-outils, des locaux sociaux, une cabine de peinture et une partie des 1 000 l de peinture en bidons entreposés à proximité. A la suite de l'accident, 25 des 35 employés sont en chômage technique. L'exploitant construit un nouvel atelier jouxtant le bâtiment sinistré. Un arrêté de mesures d'urgence conditionne le redémarrage de l'activité à la mise en sécurité de la zone sinistrée. Nettoyage et curage des fossés, canalisations, bassins dans lesquelles des eaux polluées ont pu transiter. Evacuation et traitement des déchets générés par l'incendie (effluents, boues, matériaux pollués...). Vérification des installations électriques, des matériels de lutte contre l'incendie et des structures des bâtiments, canalisations et réservoirs ayant pu être impactés par l'incendie.

## Explosion dans un hangar désaffecté.


 **ARIA 32371 - 18-10-2006 - 45 - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**

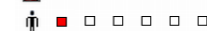
 *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*



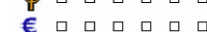
€  Dans le hangar d'une ancienne menuiserie, 2 kg de peroxyde de benzoyle en poudre explosent vers 16h15 en initiant un incendie qui se propage aux matériaux stockés dans le local ; 2 adolescents de 13 et 14 ans gravement blessés (blast) sont orientés sur un centre parisien de traitement des grands brûlés, l'un d'eux étant transféré par hélicoptère, un 3ème enfant plus légèrement atteint est hospitalisé dans un établissement régional. La vingtaine de pompiers mobilisée maîtrise le sinistre en 15 min. Les autorités locales sont informées. La gendarmerie recherche le propriétaire des installations pour la prise en charge d'autres barils de peroxyde (15 kg). Des démineurs récupéreront finalement le peroxyde dans l'après-midi, une quinzaine de maisons étant évacuée lors de l'intervention. Selon la presse, les adolescents ont pénétré par effraction dans l'établissement désaffecté et un pétard aurait initié la mise à feu de la substance chimique. Après une déclaration de cessation d'activité effectuée en 2002, l'exploitant aurait dû mettre ses installations en sécurité en évacuant notamment les produits chimiques dangereux stockés et en interdisant l'accès de son établissement.

## Fuite d'un produit de traitement du bois





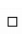







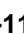
























 **ARIA 32377 - 18-10-2006 - 16 - SAINT-CLAUD**



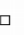

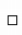

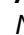






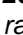



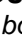



















 *Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*



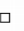

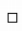


































€  1 000 l d'un produit de traitement du bois fuient d'une cuve et se déversent sur le sol dans un local de 20 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de charpentes lamellées collées. Utilisé comme insecticide, le produit est nocif et corrosif. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m, effectuent des reconnaissances sous ARI et épandent des buvards absorbants. Une société spécialisée traitera le produit ainsi récupéré. Deux employés ayant inhalé des vapeurs sont examinés sur place par un médecin.













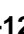
























## Pollution aquatique




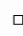


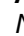
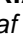

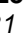
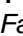


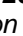







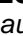
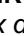
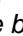













                                     **ARIA 32442 - 07-11-2006 - 43 - DUNIERES**






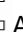
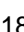
















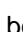





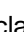

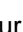





                                     *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

                                     S'écoulant d'une cuve de distribution d'une scierie, 1 000 l de gazole polluent une rivière. Les pompiers colmatent la fuite et informent les services administratifs. Une société spécialisée récupère les polluants. L'inspection des installations classées constatent les faits et le remplacement de la cuve est programmé. La fuite a été causée par un robinet mal fermé.

## Incendie dans une usine de fabrication de panneaux de bois.

                                     **ARIA 32521 - 02-12-2006 - 45 - SULLY-SUR-LOIRE**

                                     *Naf 16.21 : Fabrication de placage et de panneaux de bois*

                                     A 18h40, dans une usine de fabrication de panneaux de bois, un feu se déclare sur une presse à panneaux à particules à la suite d'un contact entre l'eau fuyant du système de chauffage des plaques de la presse et le circuit électrique HT/HF de l'installation. L'incendie est rapidement circonscrit par le personnel de l'établissement. La production se poursuit après vérification des installations et vers 2h50 le lendemain, le même phénomène se produit et un feu au niveau de la presse se propage le long des câbles électriques et de la charpente, atteint le local électrique, situé sous les combles, puis la toiture. Les pompiers attaquent les différents foyers avec 7 lances à eau, dont 1 sur échelle. Vers 4 h, ils rencontrent cependant d'importantes difficultés au niveau de l'alimentation en eau et s'approvisionnent alors dans l'eau de l'étang à l'entrée du site avant d'atteindre les foyers situés au niveau du secteur encollage de l'usine. Le POI n'est pas déclenché. Toutes les énergies du site sont coupées. Les secours maîtrisent le sinistre vers 5h30 malgré la persistance d'un foyer résiduel au niveau d'un silo. A 6h20, le feu est éteint et, aidés de la cellule éclairage venue sur les lieux, ils contrôlent la présence éventuelle de points chauds à l'aide d'une caméra thermique. Les pompiers quittent les lieux à 17h20. Les nombreux points résiduels en charpente seront traités par le personnel de l'établissement. Le directeur du site, la gendarmerie et la presse étaient également sur les lieux. Les dégâts matériels sont évalués à 0,6 Meuros et la perte de production est estimée à 0,9 Meuros. Aucun impact sur l'environnement n'est précisé. La fuite d'eau à l'origine du sinistre serait due à un collier mal serré sur le flexible d'alimentation du système de chauffage des plaques de la presse.

## Incendie dans une scierie.

**ARIA 32856 - 03-04-2007 - 69 - MONSOLS**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu se déclare à 4h08 dans une scierie ; 2 000 m<sup>2</sup> sont en feu avec des risques de propagation. Les pompiers mettent en oeuvre six lances pour éteindre l'incendie.

## Feu au niveau d'un silo de sciure.

**ARIA 32895 - 10-04-2007 - 51 - EPERNAY**

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

L'explosion d'un cyclofiltre d'un silo provoque l'ouverture de deux événements vers 10h. Le cyclofiltre est équipé en partie haute d'un serpentin d'arrosage à déclenchement par sonde thermique et son réservoir tampon de 8 m<sup>3</sup> de capacité est muni d'un système de sprinklage avec 4 têtes de détection. Le service maintenance de l'entreprise constate le déclenchement du serpentin d'arrosage mais pas celui du sprinklage du réservoir tampon. Une manche étant en train de se consumer malgré l'arrosage, les pompiers sont appelés par précaution. Le système de sprinklage ne s'étant toujours pas déclenché, la mise en sécurité de l'installation est réalisée. Les pompiers arrivent entre 10h30 et 11 h et mettent en place un périmètre de sécurité, la circulation sur la route nationale est déviée. Une mesure par caméra thermique révèle un point chaud à 43 °C dans le réservoir tampon ; après déclenchement du



sprinklage la température mesurée est de 14 °C. Avant d'effectuer l'extraction du réservoir tampon, les pompiers déversent de la mousse dans le cyclofiltre et dans la capacité tampon ; 3 m<sup>3</sup> de sciure sont récupérés par la trappe de visite. L'intervention des pompiers s'achève vers 16 h après la levée du périmètre de sécurité et le rétablissement de la circulation sur la route nationale. Les 2 événements du cyclofiltre, l'événement de la capacité tampon et les manches filtrantes sont détruits.

## Déversement de produit de traitement du bois.

### ARIA 32928 - 22-04-2007 - 70 - SCYE

*Naf 16.24 : Fabrication d'emballages en bois*

Un déversement accidentel de 30 m<sup>3</sup> de produit de traitement du bois dilué à 2,5 % se produit à 12h30 dans une usine de fabrication d'emballages en bois. Aucune mortalité piscicole n'est constatée dans la rivière LA SCYOTTE. Le produit déversé est récupéré à l'aide de 2 motopompes de l'entreprise et des pompiers. Les analyses effectuées par l'exploitant dans la rivière ne détectent pas de pollution du cours d'eau. L'inspection des installations classées, le service de la police des eaux et le conseil supérieur de la pêche sont informés de l'accident.

## Feu de scierie



### ARIA 32824 - 25-05-2007 - 68 - SAINTE-CROIX-AUX-MINES

*Naf 16.24 : Fabrication d'emballages en bois*

Vers 13h30, un feu se déclare dans le local technique d'une scierie au pied d'un silo de sciure rempli au 3/4. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention à l'aide de 4 lances. Aucune pollution de la rivière voisine n'est à déplorer, mais 2 pompiers sont légèrement blessés lors de leur manœuvre.

## Incendie dans une menuiserie

### ARIA 33622 - 14-06-2007 - 79 - LOUZY

*Naf 43.32 : Travaux de menuiserie*

Dans une menuiserie, un incendie détruit vers 10h15 une raboteuse numérique puis se propage dans les gaines d'aspiration de sciure. 15 pompiers interviennent. Le sinistre est rapidement maîtrisé.

## Incendie dans une usine de bois

### ARIA 33362 - 03-08-2007 - 22 - SAINT-BRIEUC

*Naf 46.73 : Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires*

Dans une entreprise de commerce de bois, un feu se déclare vers 23h20 sur un stockage de 300 m<sup>2</sup> de bois. L'incendie menace de s'étendre à tout l'établissement. L'électricité et le gaz sont coupés. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 1 h d'intervention à l'aide de 5 lances à débit variable ; 800 m<sup>3</sup> de bois ont brûlé. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

## Feu dans une scierie.



### ARIA 33584 - 08-09-2007 - 63 - CHAUMONT-LE-BOURG

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Un feu se déclare dans une scierie de 600 m<sup>2</sup>. Le personnel éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs et de sable dans un premier temps puis les pompiers interviennent à l'aide de 3 lances.

Cinq personnes, dont 2 pompiers, sont intoxiquées par les fumées, mais seuls les 2 pompiers sont conduits à l'hôpital, les employés ne le souhaitant pas. Un banc de sciage et 30 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits et 14 employés sont en chômage technique.

## Incendie dans une scierie

### ARIA 33606 - 13-09-2007 - 70 - RONCHAMP

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie, un feu se déclare vers 12 h dans un hangar de 560 m<sup>2</sup> abritant divers matériaux et matériels ainsi que des bouteilles de gaz et des récipients d'hydrocarbures. La gendarmerie procède à l'évacuation de 3 habitations voisines. Une importante fumée noire, due à la présence d'un stockage de pneus, se dégage des décombres. Le vent rabat les fumées sur un quartier de la commune. Les pompiers mettent en oeuvre 4 lances à débit variable et 5 grandes lances pour circonscrire l'incendie et éviter qu'il ne se propage à une ligne haute tension avoisinante. L'intervention des pompiers se termine en début d'après midi vers 14h30. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

## Pollution aquatique.



### ARIA 34473 - 22-04-2008 - 29 - LANNILIS

*Naf 46.73 : Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires*

Dans une entreprise de traitement du bois, la porte d'un autoclave s'ouvre brusquement alors que son contenu (bois + produit de traitement du bois) est encore sous une pression de 11 bars dans l'appareil. Compte tenu de la dimension de la porte de l'équipement et de la pression, le produit sort en une vague dont une grande partie passe par dessus la cuvette de rétention. Du fait de la configuration de l'installation, le flot se sépare en deux. Une partie du liquide se dirige vers les bâtiments de stockage de bois dont le sol est bétonné, l'autre vers des zones de stockage et de manutention extérieures. Ces dernières sont équipées de regards reliés au réseau de collecte des eaux pluviales de l'établissement.

L'autoclave, d'un volume de 44 m<sup>3</sup>, contient au moment de l'accident 41 m<sup>3</sup> de produit. L'exploitant estime à 12 m<sup>3</sup>, la quantité de polluant ayant rejoint le réseau des eaux pluviales puis le milieu naturel au niveau du ruisseau du DIOURIC qui se jette 2 km à l'aval dans l'ABER BENOIT.

Le curage du réseau des eaux pluviales permet de récupérer une petite partie des produits. Au final, la quantité ayant atteint la rivière du DIOURIC est estimée entre 4 à 8 m<sup>3</sup>. Des alevins, des poissons, des têtards, des vers morts sont repérés par les gendarmes et les pompiers lors de leurs investigations. Des prélèvements d'eau sont effectués et envoyés à un organisme spécialisé. Les communes riveraines prennent des arrêtés municipaux interdisant la pêche. L'inspection des IC réalise une visite d'inspection le 23/04 et constate les faits.

A la suite de l'accident, l'exploitant actualise la fiche de poste de l'opérateur attaché à la conduite de l'autoclave, pose des vannes de sectionnement ou des dispositifs analogues sur des sorties d'eaux pluviales.

## Incendie dans un atelier d'hydrophobation d'une menuiserie



### ARIA 34994 - 22-06-2008 - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

*Naf 16.23 : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Dans une menuiserie, un départ de feu entraîne la combustion de la structure en bois d'une protection coupe-feu (flocage) située au dessous du toit d'un atelier d'hydrophobation. Les morceaux de bois consumés tombent sur des bâches plastiques huileuses provoquant un fort dégagement de fumées. Vers 04h15, une alarme incendie se déclenche et est transmise au centre de télésurveillance. Les pompiers arrivent sur le site vers 04h40, des flammes situées aux pieds d'autoclaves et au niveau du plafond se trouvent à proximité d'un chemin de câbles. Après coupure des postes électriques HT, les pompiers utilisent un extincteur et des lances à incendie pour éteindre le feu (le bâtiment n'est pas équipé de RIA). Une caméra IR est également utilisée pour vérifier

l'absence de point chaud. Un câble d'éclairage encore chaud est trouvé à quelques mètres du lieu du sinistre, mais il n'est pas à l'origine de l'incendie. Les pompiers quittent l'entreprise vers 7h.

La totalité des eaux d'extinction sont recueillies (moins de 50 l) dans les bacs de rétentions se trouvant sous les autoclaves. Elles sont ensuite traitées comme des DIS.

La production de l'usine est arrêtée pendant 1 semaine à la suite du sinistre. Les installations sont nettoyées : pompage des eaux d'extinction et envoi des déchets solides en filière de traitement. Une remise en état et une vérification électrique des installations sont également réalisées.

L'hypothèse la plus probable pour expliquer la cause de l'accident serait l'inflammation de vapeurs d'acide acétique qui se seraient formées par décomposition d'un produit d'hydrophobation sous l'effet des fortes chaleurs depuis la veille.

## Feu de scierie

### ARIA 35127 - 02-09-2008 - 54 - BERTRAMBOIS

Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Un feu de toiture se déclare dans une scierie. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances.


## Feu de scierie


### ARIA 35132 - 03-09-2008 - 25 - GRAND'COMBE-CHATELEU


Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Vers 22h, un feu se déclare dans une scierie de 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers protègent le silo de sciure et les bâtiments voisins et maîtrisent le sinistre à l'aide de 11 lances. Le bâtiment est détruit et 10 employés sont en chômage technique.

## INCENDIE BUREAUX ET LOCAL TRAITEMENT BOIS

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 36471 - 26-11-2008 - 39 - CHAMPVANS**

 ■ ■ □ □ □ □ *Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*


 □ □ □ □ □ □


€ □ □ □ □ □ □

Un feu se déclare vers minuit dans une scierie. De nombreux moyens de secours sont dépêchés, y compris la cellule d'intervention risque chimique. Les bureaux ainsi que le local attenant abritant le bac de traitement des bois sont en flammes. Les sapeurs pompiers procèdent à l'obturation des égouts. Un minimum d'eau est utilisé pour limiter les risques de débordement du bac de traitement. Une ligne haute tension est coupée. L'intervention dure jusqu'à 5 h du matin. Le lendemain matin, les eaux d'extinction contenues sur le site sont pompées pour être éliminées en centre agréé. Le site est laissé en l'état dans l'attente du passage des assureurs. 5 employés sont en chômage technique à la suite du sinistre.

## Rejet de produit de préservation du bois.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 44937 - 09-02-2009 - 17 - TONNAY-CHARENTE**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.73 : Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et*

 ■ □ □ □ □ □ *d'appareils sanitaires*

€ □ □ □ □ □ □

Dans une entreprise de traitement du bois, une vanne servant à l'alimentation en eau d'une cuve de 18 m<sup>3</sup> de fongicide reste ouverte durant tout un week-end. Le produit à l'intérieur de la cuve déborde et remplit successivement les rétentions de la cuve puis de l'aire d'égouttage. Le liquide s'écoule ensuite au sol et dans le réseau pluvial dont l'exutoire est la DAURADE.

Un opérateur découvre le sinistre en début de semaine lors de sa prise de poste. Il coupe la vanne d'alimentation en eau. Les opérations de pompage de la solution au niveau des différents volumes de rétention débutent ensuite.

Le déversement de produit a eu pour principale conséquence une mortalité de poissons dans la DAURADE qui a été polluée sur 1 km. L'absence d'autorisation liée à l'activité de mise en oeuvre de produit de préservation du bois est constatée par l'administration. Le préfet met en demeure l'exploitant de régulariser sa situation administrative.

## Fuite de produit de préservation du bois


### ARIA 36106 - 18-04-2009 - 19 - EGLETONS


Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Dans une entreprise spécialisée dans le traitement du bois, un opérateur constate à 5 h la fuite d'un produit de préservation du bois composé principalement de carbonate de cuivre et d'acide borique. La cuve de préparation du produit a débordé dans la cuve de rétention à la suite d'une défaillance sur une électrovanne. L'opérateur stoppe l'installation et donne l'alerte. L'exploitant, aidé de la gendarmerie et des services techniques de la municipalité, installe un barrage en aval puis pompe et cure le fossé. Aucune mortalité piscicole n'a été observée.

## Déversement de produit de traitement du bois dans le milieu naturel.

### □ □ □ □ □ □ ARIA 39759 - 29-09-2010 - 74 - VILLARD

 □ □ □ □ □ □ Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ A 17h30, un employé en surcharge de travail dans une scierie prépare un bain de traitement du bois. Après avoir ajouté le biocide, il réalise l'appoint d'eau avec une vanne volumétrique destinée à délivrer 5 000 l. A 18 h, il quitte l'entreprise, comptant sur l'arrêt automatique. Cependant, la vanne ne se ferme pas et le bac déborde dans la nuit. A 4 h du matin, la sonde de la cuvette de rétention déclenche une alarme. Le biocide se répand dans un cours d'eau, tuant la faune aquatique.

L'inspection des installations classées, informée par des tiers, effectue une visite le 06/10 et relève plusieurs infractions. Il n'existe aucune consigne sur le remplissage du bac de bain de traitement. De plus, la sonde de niveau haut du bac ne déclenche aucune alarme, seulement l'arrêt de l'immersion du bois. L'inspection constate également que des conteneurs de produits de traitement, une cuve de fioul et des fûts d'huile sont stockés sans rétention. Enfin, l'inspection rappelle à l'exploitant l'obligation de signaler les accidents ou incidents susceptibles de porter atteinte à l'environnement. L'inspection demande la vérification du déclenchement de l'alarme par les sondes de niveau du bain et de la rétention, la rédaction d'une procédure pour le remplissage et la mise en place de rétentions pour les stockages non conformes.

## Feu de scierie


### ARIA 44219 - 19-08-2013 - 48 - SAINT-CHELY-D'APCHER


Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 23 h dans une scierie soumise à autorisation. Les pompiers attaquent le sinistre avec plusieurs lances à eau. Le feu est éteint vers 8 h ; 400 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits. La gendarmerie enquête. Selon la presse, le sinistre serait parti d'un compresseur révisé le jour même.

## Feu dans une usine de transformation et traitement du bois.

### □ □ □ □ □ □ ARIA 44981 - 19-02-2014 - 42 - BOISSET-LES-MONTROND

 □ □ □ □ □ □ Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 0h30 dans un local de stockage de 200 m<sup>2</sup> de sciure non traitée dans une usine de transformation et de traitement du bois soumise à autorisation. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et éteignent l'incendie vers 2h30 avec 3 lances dont une sur échelle. L'un d'eux est blessé aux pieds par la chute d'une bouteille ARI.

Les 60 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont dirigés vers le réseau eaux pluviales qui se déverse dans le GAND. L'outil de production est épargné.

Selon la presse, un échauffement de la sciure dû au travail du bois serait à l'origine de l'incendie. L'inspection des installations classées se rend sur place le 19/02. Elle constate le non confinement des eaux d'extinction et l'absence de système de détection incendie.

## Feu de scierie

### ARIA 45059 - 14-03-2014 - 42 - SAINT-CHAMOND

Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Un feu se déclare vers 4 h dans un stockage de bois traités de 1 000 m<sup>2</sup> d'une scierie soumise à autorisation. Une cuve de fioul se trouve à proximité. Les pompiers éteignent le feu en 2 h avec 6 lances à eau. Les eaux d'extinction sont rejetées dans les égouts. Les 10 employés sont en chômage technique, la structure des bâtiments ayant été fragilisée par le sinistre.

## Feu dans une scierie

### ARIA 45064 - 17-03-2014 - 19 - EGLETONS


Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois


Dans une scierie soumise à autorisation, un feu se déclare à 19 h sur le moteur d'une gaine d'aspiration de sciure vers un silo. Des employés montent sur le toit et éteignent le feu avec un extincteur. Les pompiers complètent l'extinction.


Le moteur est détruit. Le sinistre est dû à la perforation du carter séparant la ventilation du moteur. Des débris de bois se sont accumulés autour du moteur et se sont échauffés. La perforation est probablement due au passage d'un corps étranger. L'installation étant sur le toit, la perforation et l'accumulation n'ont pas été détectées.

L'exploitant renforce la surveillance de ce type d'installation. Un départ de feu s'est déjà produit la semaine précédente sur le même site dans un autre atelier (ARIA 45087).

## Feu de scierie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 45656 - 02-09-2014 - 07 - TOURNON-SUR-RHONE**


 □ □ □ □ □ □ Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois


 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ □ □ □ Un feu se déclare vers 19h10 dans une scierie de 2 000 m<sup>2</sup> soumise à autorisation. Un camping proche est évacué et la circulation interrompue pour faciliter l'accès au site. Le bâtiment est détruit, 7 employés sont en chômage technique. Le propriétaire et 1 pompier sont légèrement blessés. D'après les premières estimations, les dégâts sont évalués à 2 millions d'euros. Le feu a pris à l'occasion de travaux d'entretien réalisés par l'exploitant.

## Pollution aquatique dans une scierie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46807 - 03-07-2015 - 30 - AVEZE**

 □ □ □ □ □ □ Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Des poissons morts sont découverts sur l'ARRE. A l'arrivée des pompiers vers 10h45, le lit de la rivière est vert fluorescent sur 100 m. Les secours nettoient le réseau d'eau pluvial pour limiter l'impact de la pollution.

Les communes de l'Ouest gardois, de Molières-Cavaillac, Avèze et Le Vigan prennent des arrêtés municipaux interdisant la baignade, la pêche et tout prélèvement dans l'ARRE.

Le débordement d'une rétention contenant 1 à 2 m<sup>3</sup> d'un produit de traitement de bois dilué serait à l'origine de la pollution. Le rejet se serait produit lors d'une opération de maintenance dans une scierie. Le mélange aurait migré dans la rivière via le réseau d'eau pluvial. Les caractéristiques physico-chimiques du produit, qui lui confèrent une totale miscibilité dans l'eau, ont limité l'action des secours.

## Incendie dans une scierie

### ARIA 46889 - 17-07-2015 - 88 - LA BAFTE

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Vers 1 h, un feu se déclare dans le bâtiment de production de 800 m<sup>2</sup> d'une scierie. A l'arrivée des pompiers, 2 bâtiments sont totalement embrasés. L'incendie menace de se propager à une maison d'habitation et à un bâtiment de stockage. Les 41 pompiers éteignent l'incendie après 5 h d'intervention. La maison n'est pas touchée. L'origine de l'incendie pourrait provenir de la surchauffe du moteur d'une écorcheuse. Aucun blessé n'est à déplorer, mais la scierie est détruite et 5 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.

## Pollution accidentelle dans une unité de traitement du bois



### ARIA 50800 - 06-07-2017 - 85 - OLONNE-SUR-MER

*Naf 46.73 : Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires*

A la suite d'un oubli de fermeture d'une vanne d'arrivée d'eau, un débordement de biocide utilisé pour le traitement du bois se produit dans une entreprise de commerce de gros de bois. Le mélange eau/biocide s'écoule ensuite vers un puisard équipé d'une pompe de relevage qui le renvoie dans le réseau d'eaux pluviales du site, puis dans l'HESPERIDES.

Dès constatation du rejet, vers 7 h, les actions suivantes sont prises par l'exploitant :

- coupure de l'arrivée d'eau pour stopper l'afflux de polluant ;
- arrêt de la pompe de relevage ;
- protection du regard d'eaux pluviales pour circonscrire la pollution sur le site et limiter le déversement dans le milieu naturel ;
- pompage du polluant restant dans un bac et dans sa rétention.

### Conséquences sur l'environnement

La quantité de polluant déversé dans le milieu naturel est estimée à 80 m<sup>3</sup>. Le biocide est cependant dilué compte tenu de l'apport d'eau qui a duré toute une nuit. Un laboratoire est mandaté afin d'analyser la pollution des eaux souterraines et de surface, ainsi que les sédiments de l'HESPERIDES. Une mortalité aquatique est observée dans le ruisseau. Les premiers résultats du laboratoire mettent en évidence une pollution des eaux souterraines à la cyperméthrine, ainsi qu'une concentration soutenue dans les eaux de surface et les sédiments. Afin de caractériser l'évolution de la pollution, l'industriel réalise une seconde campagne de mesure. Les résultats confirment la pollution.

### Gestion de la pollution

Une troisième campagne de mesure est effectuée. En parallèle, une étude de dépollution des sols au niveau de l'HESPERIDES est réalisée.

### Mesures prises

L'exploitant sensibilise son personnel sur les conséquences de ce type d'événement au niveau d'une note de cadrage. Un dispositif de coupure automatique de l'arrivée d'eau avec une électrovanne est envisagé afin de supprimer le risque d'erreur humaine. En effet, le dispositif d'alarme sonore en place n'a pas permis d'éviter l'accident.

## **Incendie de transformateur**

### **ARIA 50768 - 01-12-2017 - 49 - CHEMILLE-EN-ANJOU**

*Naf 46.73 : Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires*

Vers 9 h, un court-circuit se produit dans un transformateur électrique d'une entreprise de commerce de gros de bois soumise à autorisation (rubrique 2415). Les services de l'électricité sont sur place. Lors de l'intervention des pompiers, il est constaté une détérioration d'un bloc de disjoncteur situé dans le local de transformation. A la suite de l'événement, 60 salariés sont en chômage technique. L'activité de la coopérative est perturbée du fait de l'absence d'électricité jusqu'à la mise en place d'un groupe électrogène.

## **Incendie dans une scierie**

### **ARIA 51396 - 23-04-2018 - 25 - LA PLANEE**

*Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois*

Vers 12h15, un feu se déclare dans une scierie de 1 500 m<sup>2</sup>. Le feu se propage à une cuve de 1 000 l de fioul. Les pompiers procèdent à l'extinction et protègent une cuve de produit fongicide (15 000 l) ainsi qu'un stock de bois et un silo. 2 communes sont privées d'électricité. 6 employés sont en chômage technique. Un dispositif de surveillance est mis en place pendant toute la nuit après l'extinction des derniers foyers.

Le bâtiment de l'entreprise est entièrement effondré, seuls subsistent le silo à sciures et l'écorceuse. Plusieurs éléments d'un transformateur ont également fondu. Le bac de traitement du bois a été protégé par les pompiers, ainsi que sa rétention. Le produit de traitement a d'ailleurs été immédiatement pompé et mis en sécurité lors de l'intervention des secours. Les déchets issus du sinistre (sciures souillées, produits de traitement) sont pris en charge par des sociétés spécialisées.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de réaliser une analyse des eaux souterraines au niveau des piézomètres du site. Une attention spéciale devra être accordée aux hydrocarbures aromatiques polycycliques.